

Appel à Manifestation d'Intérêt FSE+ 2023 **N° 771-01**

**Au titre de la fiche action 7.7.1 du
Programme REUNION FEDER-
FSE + 2021-2027**

**« Développer les missions d'ingénierie et
d'analyse des besoins en compétences du
territoire afin d'anticiper et accompagner les
changements et les nouvelles exigences du
marché du travail »**

DATE D'OUVERTURE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

28/06/2023

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PROPOSITIONS :

29/09/2023

Les dossiers doivent être déposés sur le portail dématérialisé de la Région Réunion à
l'adresse suivante : <https://aides.regionreunion.com/reunion-portail/>

I. CONTEXTE ET ENJEUX

La Réunion se distingue par une structure des qualifications encore inadaptée pour répondre pleinement aux défis du développement économique et par une offre de formation qui n'est pas encore en mesure de répondre à tous les besoins du marché de l'emploi local ou extérieur. Si le niveau de qualification de la population active a augmenté ces dernières années, la moyenne des personnes diplômées reste en deçà des standards français et européens.

Les lois du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, et du 5 septembre 2018, « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », ont confié à la Région la responsabilité de définir sur son territoire la stratégie en matière de formation afin d'accompagner le développement économique. Dans ce cadre le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) fixe comme objectifs de :

- analyser les besoins à moyen terme du territoire en matière d'emplois, de compétences et de qualifications,
- définir et organiser l'offre de formation professionnelle des personnes en recherche d'insertion afin de répondre aux enjeux économiques de la région. Il convient concomitamment de renforcer l'ingénierie et l'analyse des besoins du territoire afin d'adapter au mieux l'appareil de formation et maximiser ainsi les chances d'insertion des bénéficiaires.

Il s'agit de :

- structurer la fonction d'observation partagée du territoire et d'accompagner les acteurs économiques dans l'anticipation de leurs besoins en compétences,
- renforcer l'adéquation entre l'offre de formation professionnelle et les besoins en compétences du territoire,
- d'accompagner les financeurs à la programmation de formations professionnelles adaptées au contexte économique de la Réunion, et ainsi permettre le développement de formations contribuant à la montée en compétences des réunionnais dans le cadre d'un apprentissage tout au long de la vie, et de soutenir le développement économique lié aux métiers de demain.

L'atteinte de ces objectifs nécessite la mise en œuvre d'une ingénierie en matière de recueil, de synthèse et d'analyse des données du territoire, afin de les rendre accessibles à l'ensemble des acteurs. En effet, l'appui à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques de formation et d'orientation, l'animation et l'accompagnement des acteurs, permettent notamment d'améliorer l'ingénierie de formation et d'accroître l'efficacité du système en conciliant, dès la conception des actions de formation, les attentes des individus, celles du monde économique, la faisabilité pédagogique et les moyens financiers disponibles.

Dès lors, il s'agira notamment de soutenir des formations correspondant à des besoins prioritaires du territoire tels que la bioéconomie, l'économie bleue, le tourisme, la santé, les services à la personne, sans méconnaître la nécessité de maintenir une offre de base dans les qualifications tels que le BTP dans des filières qualifiantes, professionnalisantes ou relevant de l'enseignement supérieur et la formation au numérique.

L'action s'inscrit donc pleinement dans l'objectif spécifique 4.7 visant à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous.

Cette action a été définie conformément au cadre établi entre l'Etat et la Région Réunion relatif aux lignes de partage entre le Programme national FSE+ 21-27 et son volet déconcentré et le Programme FEDER-FSE+ de La Réunion 21-27.

II. PERIMETRE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Les missions d'ingénierie et d'analyse des besoins en compétences vise à améliorer la mise à disposition de données économiques et sociales actualisées et pertinentes aux acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation. L'appui à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques vise à optimiser la définition et l'organisation du service public de l'orientation et de l'offre de formation professionnelle et ainsi répondre de façon réactive et efficace aux besoins des secteurs économiques et aux attentes des publics.

Il s'agit notamment :

- de mobiliser les sources de données en particulier auprès des acteurs du territoire ;
- de développer les outils afin de connaître et anticiper les besoins en compétences et en qualifications des secteurs économiques et des publics ;
- d'accompagner les pouvoirs publics :
 - En mettant en place des outils d'observations et de prospectives des métiers et des compétences ;
 - En s'appuyant sur les démarches publiques et privées d'observation sectorielle et territoriale ;
- d'accompagner les démarches d'information et d'orientation des acteurs du service public régional de l'orientation (SPRO) ;
- d'accompagner la structuration des branches professionnelles afin de leur permettre de s'adapter aux évolutions économiques ;
- d'accompagner l'évolution des modes d'apprentissage et des méthodes pédagogiques, de participer au développement de dispositifs, de modes et de méthodes innovants pour permettre l'adaptation permanente du secteur de la formation à la Réunion.

III. DESCRIPTION TECHNIQUE

En application du cadre défini par l'Etat et la Région Réunion relatif aux lignes de partage entre le Programme national FSE+ et son volet déconcentré et le programme FEDER-FSE+ Réunion, l'action se décline de la manière suivante :

Une convention de financement tripartite Etat – Région - porteur de projet précise les lignes de partage entre les parties et les financements communautaires associés.

Les programmes d'actions se déclinent notamment en plusieurs axes d'intervention :

- le recueil des données publiques et/ou privées sur les besoins en compétences et en qualifications des secteurs économiques et sur les attentes des publics ;
- l'analyse prospective de ces données avec la réalisation d'études complémentaires selon le besoin ;

- la mise en place d'un observatoire régional prospectif partagé des emplois et des compétences afin d'accompagner les projets et les politiques publiques ;
- l'appui à l'animation et à la mise en œuvre des politiques publiques d'orientation et de formation dans le cadre du CPRDFOP et/ou du SPRO (offre de services, partenariats, ...) ;
- l'animation et l'accompagnement des acteurs du CPRDFOP et du SPRO, notamment pour contribuer à l'évolution des modes d'apprentissage et des méthodes pédagogiques.

IV. BENEFICIAIRES

Bénéficiaires:

Associations, GIP, Collectivités territoriales

Public-cible :

Actions d'ingénierie, accompagnement des porteurs de projet et actions d'information collective à destination :

- des acteurs du CPRDFOP et/ou du SPRO (notamment collectivités, établissements publics, financeurs de la formation professionnelle, structures d'accueil et d'orientation), ainsi que des partenaires sociaux, entreprises et branches professionnelles, établissements de formation.
- des bénéficiaires finaux, en particulier les inactifs et les chômeurs, dans le cadre de la construction de leur parcours professionnels.

V. PERIMETRE DES DEPENSES ELIGIBLES ET NON ELIGIBLES

Outre les dépenses retenues et non retenues par les règlements européens et nationaux et, le cas échéant, dans le guide du porteur de projet, les dépenses spécifiques ou des exclusions particulières à la fiche action sont mentionnées ci-dessous :

Dépenses retenues	Dépenses non retenues
> Dépenses directes de personnel (à condition qu'elles ne soient pas financées par ailleurs et que les éléments de coûts soient présentés clairement dès l'instruction - exemples pour les dépenses de personnel : nom, fonction, taux de rémunération, temps passé sur le projet et mode de calcul - et qu'elles correspondent aux rémunérations habituellement versées pour les catégories de fonction concernées ou soient conformes aux conventions collectives, à la réglementation applicable...) > Coûts des programmes d'actions mis en œuvre (coûts d'ingénierie, prestations de services, prestations intellectuelles, dépenses indirectes de personnel, frais courants de fonctionnement, ...)	> Toute dépense prise en charge au titre des OCS

> Frais de communication liée à l'intervention du programme européen et de l'Autorité de gestion Région Réunion	
---	--

VI. MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit être déposé sur le portail à l'adresse suivante :

<https://aides.regionreunion.com/reunion-portail/> au plus tard le 29/09/23.

Les demandes de subvention relevant de cet AMI, déposés sur le portail avant l'ouverture de cet AMI, seront à titre exceptionnel, analysés selon les modalités définies au point VII.

La liste des pièces constitutives du dossier de demande d'aide devra être conforme à la liste des pièces telle que prévue :

- dans l'article 9 de la fiche action 7.7.1 téléchargeable sur le site <https://regionreunion.com>
- dans l'onglet 1 de l'annexe complément à la demande de subvention sur le portail de la Région Réunion à l'adresse suivante : <https://aides.regionreunion.com/reunion-portail/>

VII. MODALITES D'ANALYSE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers seront analysés et sélectionnés sur la base des critères de sélection de la Fiche action 7.7.1 « Développer les missions d'ingénierie et d'analyse des besoins en compétences du territoire afin d'anticiper et accompagner les changements et les nouvelles exigences du marché du travail » téléchargeable sur le site <https://regionreunion.com>, et de la grille d'analyse et de notation ci-dessous :

Principes de sélection	Critères de sélection	Notation	Pièces justificatives	Commentaires
Pertinence du projet	Le projet est en adéquation avec le Programme FEDER-FSE + 21-27 de La Réunion et conforme aux lignes de partage définies	Non : 0 * Oui : 2	Descriptif technique	
Capacité financière, administrative et opérationnelle du porteur de projet	Le demandeur a la capacité financière de mener à bien cette opération	Non : 0 * Oui : 2	Bilan d'activité N-1 et/ou N-2 Statut Descriptif technique Plan de financement de l'opération	
	Le demandeur a déjà mené à bien de manière satisfaisante des opérations de la même envergure	Non : 0 Oui : 2	Liste des projets qui ont été menés et leur bilan <i>(bilan non</i>	

			<i>nécessaire si ces projets ont fait l'objet d'un CSF FSE du SI Région)</i>	
	Le demandeur a la capacité humaine et matérielle de recueillir et d'analyser les données publiques et/ou privées sur les besoins en compétences et en qualifications des secteurs économiques et sur les attentes des publics sur l'ensemble du territoire de la Réunion et si nécessaire au-delà	Non : 0 * Oui : 2	Descriptif technique	
Dimension inclusive	Le porteur de projet s'engage à respecter et à mettre en œuvre les principes horizontaux communautaires et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.	Non : 0* Oui : 2		
Dimension accessibilité de l'opération (accueil des publics en situation de handicap)	Les locaux dédiés à la mise en œuvre des actions soutenues présentent des aménagements spécifiques dédiés pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap	Non : 0 * Oui : 2		
Qualité du projet	Le projet contribue à l'évolution des modes d'apprentissage et des méthodes pédagogiques via l'ingénierie de formation	Non : 0 Oui : 3		
	Le projet contribue au développement de dispositifs, de modes ou de méthodes innovants	Non : 0 Oui : 3		
	Le porteur de projet est inscrit au réseau national défini par le décret n° 2021-792 du 22 juin 2021 ou relève de l'article R. 6123-3 Code du travail	Non : 0* Oui : 2		
TOTAL DES POINTS			SUR 20	

* note éliminatoire au regard de la réglementation et/ou des objectifs du programme.

Les dossiers présentant une note inférieure au seuil de 12/20 ne seront pas retenus.

Les candidatures seront considérées comme non recevables si :

- les dossiers sont déposés hors délai ;
- les dossiers sont insuffisamment lisibles.

Ces dossiers feront l'objet d'une notification de rejet.

Les candidatures recevables seront instruites par la Direction FSE Développement Humain sur la base des critères de sélection transversaux (*cf. article 8 de la fiche action*), spécifiques (*cf. article 8 de la fiche action*), et de la grille de notation (*cf. annexe A*).

Des compléments techniques et administratifs ainsi que des pièces justificatives supplémentaires pourront être demandés pour finaliser l'instruction des dossiers.

Les dossiers présentant une note inférieure au seuil de 12/20 ne seront pas retenus.

Les projets seront présentés en Commission permanente de la Région.

Le porteur de projet sera avisé par écrit de la décision prise par l'Autorité de gestion au sujet de sa demande de subvention et, en cas de rejet, des raisons de cette décision négative.

Pour les dossiers retenus, la convention sera transmise à l'issue de la validation de la délibération de la Commission permanente de la Région.

Aucune modification du projet qui aurait un impact sur les critères de sélection n'est autorisé.

VIII. CONTACT

Direction FSE et Développement Humain
Annexe de l'Hôtel de Région (5^{ème} étage)
Tél. : 0262 81 80 62
Mail : direction.fse@cr-reunion.fr